

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 30 JUIN 2009

**PRESENTS** : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES** : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**PROCURATIONS** : M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. GRENADE à Mme CONTRAIRES ; M. ETCHEGARAY à M. LABAYLE ; M. PAUL-DEJEAN à M. MONDORGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. VOISIN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. GOUFFRANT.

**O/J N° 19 - RESSOURCES - FINANCES.**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT.**

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La situation financière du budget annexe des Zones d'Aménagement au compte administratif 2008 s'établit comme suit :

BUDGET ZONES (H.T.)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	2 564 916,32	2 565 844,10
Fonctionnement	3 378 444,02	5 101 065,54
<b>TOTAL</b>	<b>5 943 360,34</b>	<b>7 666 909,64</b>

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 01 JUIL. 2009

Affiché le 01 JUIL. 2009



P/Le Président,  
Le Conseiller délégué,

*Christian MILLET-BARBÉ*

## A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement €	Dépenses		Recettes	
	Total Voté 08	CA 2008	Total Voté 08	CA 2008
Résultats 2007	62 641,32	62 641,32	2 052 029,61	2 052 029,61
Coût production	323 563,10	229 072,99		
Cessions	278 414,00	278 414,00	2 233 820,32	2 185 775,95
Dépenses imprévues	149 000,00	0,00		
Subventions / divers	2 266 075,95	657 785,00	42 764,00	22 969,29
Déstockage/stockage	1 572 482,66	1 539 313,01	323 563,10	229 072,99
Bascule encours	645 315,13	611 217,70	645 315,13	611 217,70
<b>TOTAL</b>	<b>5 297 492,16</b>	<b>3 378 444,02</b>	<b>5 297 492,16</b>	<b>5 101 065,54</b>

Les dépenses réelles correspondant au coût de production des zones (achat de foncier, études, travaux et charges de personnel) s'élèvent à 229.072,99 euros H.T., soit 70,80 % des crédits inscrits.

Le premier poste de dépenses concerne l'achat de foncier (81.927,12 €) suivi des travaux (54.169,88 €).

Ces dépenses ont concerné les zones d'Hausquette (166.075,48 €), La Feuillée (22.875,86 €), Donzacq (19.904,27 €), Aritxague (18.567,38 €) et Bellevue Juzan III (1.650 €).

Le reversement au budget principal de l'excédent dégagé par la zone d'Aritxague, prévu à hauteur de 848.148,73 euros, n'a pu être constaté qu'en partie (657.785 €) du fait du report sur 2009 de la dernière vente de cette zone.

Enfin, les dépenses d'équilibre inscrites en reversement au budget principal (1.417.927,22 €), compte tenu de l'excédent provisoire de fonctionnement dégagé par la zone d'Hausquette, n'ont pas été exécutées.

Les recettes réelles provenant de la vente de terrains aménagés s'élèvent à 2.185.775,95 euros et correspondent à la vente du lot n°3 d'Aritxague (1.021.930 €) et des lots G-H-I d'Hausquette (845.835 €), ainsi qu'à la perception de participations au PAE de Donzacq (39.999,95 €).

La vente des lots n°1 et 2 de Donzacq a par ailleurs fait l'objet d'un ajustement de TVA entraînant une opération du même montant tant en dépenses qu'en recettes (278.414 €).

La réalisation de travaux de finitions sur Donzacq a conduit à la perception d'une subvention d'équilibre de 13.070 euros de la part du budget principal.

A par ailleurs été constatée la perception de 9.898 euros de subvention de l'Etat au titre du portage foncier logement social d'Hausquette.

Les recettes et dépenses d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage (recettes) ou de déstockage (dépenses), suivant la production et les cessions de terrains, ainsi qu'à la bascule comptable des terrains en cours d'aménagement en terrains aménagés.

Au total, en tenant compte de la reprise des excédents et déficits de fonctionnement 2007 de chacune des zones, la section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 1.722.621,52 euros.

## B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement €	Dépenses		Recettes	
	Total Voté 08	CA 2008	Total Voté 08	CA 2008
Résultats 2007	1 575 341,39	1 575 341,39	0,00	0,00
Avances / emprunts	149 284,24	149 284,24	475 706,07	415 313,39
Stockage/déstockage	323 563,10	229 072,99	1 572 482,66	1 539 313,01
Bascule encours	645 315,13	611 217,70	645 315,13	611 217,70
<b>TOTAL</b>	<b>2 693 503,86</b>	<b>2 564 916,32</b>	<b>2 693 503,86</b>	<b>2 565 844,10</b>

Les dépenses réelles s'élèvent à 149.284,24 euros et correspondent au remboursement au budget principal d'une partie des avances versées pour la zone d'Aritxague.

Les recettes réelles se sont élevées à 415.313,39 euros et correspondent à des avances consenties par le budget principal pour équilibrer les opérations d'aménagement en cours, et plus précisément les zones d'Hausquette (390.787,53 €), de La Feuillée (22.875,86 €) et de Bellevue Juzan (1.650 €).

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage ou de déstockage évoquées dans la section de fonctionnement, mais en sens inverse.

Sachant que le solde d'investissement 2007 reporté est de - 1.575.341,39 euros, le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement s'avère positif de **927,78 euros**.

Après que Monsieur BOROTRA ait porté à la connaissance de l'assemblée les résultats et les éléments significatifs du compte administratif 2008 du Budget Annexe des Zones d'Aménagement, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme Président de séance Monsieur ABEBERRY qui, après que Monsieur GRENET, Président de la Communauté et Monsieur BOROTRA, Vice-Président, se soient retirés de la séance, fait alors procéder au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

